



# Il y a encore des lieux de formation qui ne collaborent pas bien

*La collaboration entre les trois lieux de formation, telle que préconisée par la loi sur la formation professionnelle de 2004, est vécue au quotidien de manière très variée. De nombreux responsables de la formation professionnelle de tout bord se plaignent encore souvent de ne pas assez se connaître. C'est ce qui ressort d'une étude mandatée par l'OFFT.*

*Texte de Miriam Frey*

L'art. 16, al. 5, LFPr dispose que pour « atteindre les buts de la formation professionnelle initiale, les prestataires de la formation à la pratique professionnelle, de la formation scolaire et des cours interentreprises et d'autres lieux de formation collaborent.» La nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFPr) attribue un mandat de collaboration entre les trois lieux de formation que sont les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises (CInt). Comment ce mandat est-il mis en œuvre concrètement? Et comment les personnes concernées évaluent-elles la collaboration et les rapports entre ces trois lieux de formation au niveau des procédures de qualification? Une étude commanditée récemment par l'Office fédéral de la formation profes-

**Depuis l'entrée en vigueur de la LFPr, les entreprises formatrices se voient attribuer un rôle plus important. Cette évolution a reçu un écho positif.**

sionnelle et de la technologie (OFFT) s'est penchée sur cette double question et a analysé de manière détaillée les procédures de qualification dans la formation professionnelle initiale (voir encadré). 84 responsables de la formation professionnelle (orga-

nes nationaux et cantonaux, organisations du monde du travail [Ortra], enseignants des écoles professionnelles, formateurs dans les entreprises formatrices, personnes en formation) ont répondu aux deux questions suivantes portant sur la coopération entre les lieux de formation dans le cadre des procédures de qualification:

- La pondération des trois lieux de formation en matière de procédures de qualification est-elle judicieuse et la formation dispensée appropriée?
- Comment la collaboration entre les trois lieux de formation est-elle jugée?

Le présent article renseigne sur les résultats de cette enquête. L'étude s'est intéressée de près aux professions suivantes: gestionnaire du commerce de détail CFC, vernisseur industriel CFC, polymécanicien CFC, informaticien CFC, assistant socio-éducatif CFC, aide-menuisier AFP, employé en restauration AFP.

## PONDÉRATION DES TROIS LIEUX DE FORMATION EN MATIÈRE DE PROCÉDURES DE QUALIFICATION

Dans le système de la formation professionnelle initiale duale, le temps consacré à la formation en entreprise est nettement plus long que ce n'est le cas pour la formation en école professionnelle. Celle-ci occupe la seconde place et transmet les connaissances professionnelles et la culture générale. Les cours interentreprises constituent le troisième pilier de la formation profes-

sionnelle et sont assurés par les Ortra ou sur mandat de celles-ci.

La part des trois lieux de formation varie d'une profession à l'autre et selon que la formation professionnelle initiale dure trois ou quatre ans (CFC, certificat fédéral de capacité) ou deux ans seulement (AFP, attestation professionnelle fédérale). Alors que 85% des formations professionnelles initiales AFP comptent entre 40 et 59 jours d'école professionnelle et de cours interentreprises par année, près de 50% des formations professionnelles initiales CFC ont un nombre supérieur de jours d'école professionnelle et de cours interentreprises chaque année.

De manière générale, on peut affirmer que la majorité des personnes interrogées ont jugé bonne la pondération entre les trois lieux de formation dans les procédures de qualification et appropriée la formation dispensée. Des critiques ont néanmoins été émises.

Le point le plus débattu concerne la pondération des cours interentreprises. Alors qu'une partie des personnes interrogées est d'avis que les cours interentreprises font partie intégrante de la formation et qu'à ce titre ils devraient également compter dans la procédure de qualification, d'autres sont d'un avis différent. Ce sont principalement les représentants de la gastronomie et de l'hôtellerie qui estiment que les prestations fournies durant les cours interentreprises devraient être incluses dans la procédure

## » Thème Trois lieux de formation

Évaluation des procédures de qualification dans la formation professionnelle initiale

### L'ÉTUDE

La nouvelle loi sur la formation professionnelle (nLFPr), entrée en vigueur le 1er janvier 2004, a entraîné la révision des formations et des procédures de qualification dans les formations professionnelles initiales. Sur mandat de l'OFFT, le bureau B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung, en collaboration avec «Pro Berufsbildung» et DemoSCOPE Genève, a analysé les procédures de qualification dans le cadre d'une étude intitulée *Évaluation des procédures de qualification dans la formation professionnelle initiale*. L'étude émet en outre un certain nombre de recommandations pour la conception future des procédures de qualification. B,S,S. est un bureau de conseil en économie ayant centré ses intérêts sur la formation, les finances publiques, le social, l'environnement et l'aménagement du territoire. Il procède par ailleurs à des évaluations pour le compte d'offices fédéraux, de hautes écoles et d'associations, effectue des analyses de la problématique liée à la main-d'œuvre spécialisée et examine des questions financières. Afin de recueillir des informations en prévision de l'évaluation des procédures de qualification, B,S,S. a effectué une analyse des documents existants et a interviewé 84 personnes (représentants d'offices fédéraux et cantonaux et d'organisations du monde du travail, enseignants dans des écoles

professionnelles, formateurs en entreprise et personnes en formation, etc.).

De manière générale, il convient de relever que par rapport à la situation qui prévalait du temps des examens de fin d'apprentissage, les entreprises formatrices sont mieux intégrées, ce qui a entraîné un rapport plus étroit avec la pratique professionnelle, un point évalué très positivement. En outre, aux formations professionnelles initiales sanctionnées par un certificat fédéral de capacité (CFC) sont venues s'ajouter les formations professionnelles initiales sanctionnées par une attestation professionnelle fédérale (AFP) réglementées et normalisées sur le plan national. Cette évolution a rencontré également un écho positif. Il reste toutefois à agir dans les domaines suivants: compétences interdisciplinaires, tâches en lien avec les procédures de qualification, subjectivité de la notation, qualité et nombre d'experts aux examens, collaboration entre les différents acteurs.

L'étude peut être téléchargée depuis le site de l'OFFT. S'y trouve également le catalogue des mesures préconisées par le groupe d'accompagnement sur la base de l'étude de B,S,S.

[www.bbt.admin.ch / Thèmes / Evaluations dans la formation professionnelle / Vue d'ensemble des évaluations](http://www.bbt.admin.ch / Thèmes / Evaluations dans la formation professionnelle / Vue d'ensemble des évaluations)

faible et, en plus, c'est difficile pour eux, car ils n'ont pas de repères.» Par ailleurs, toutes les entreprises formatrices ne travaillent pas de manière sérieuse avec leurs apprentis.

Dans la formation professionnelle initiale de deux ans, qui s'adresse à des jeunes ayant des dispositions essentiellement pratiques, il faudrait veiller à ce que la part scolaire ne représente pas plus de 30 à 40% dans la procédure de qualification globale. À notre avis, le but d'une formation AFP n'est pas prioritairement d'offrir une formation scolaire, mais plutôt une formation pratique avec accompagnement scolaire. Dans 15 professions sur les 26 examinées, la limite des 40% est déjà atteinte lors de la pondération des connaissances professionnelles et de la culture générale dans la note globale. Alors, comme la note d'expérience comprend également une part scolaire, la limite est donc légèrement dépassée. Ce qui est frappant dans la pondération des formations AFP, c'est le fait qu'elle ne se distingue pas de celle des formations CFC, alors que les premières sont supposées être tournées vers la pratique.

### COLLABORATION ENTRE LES TROIS LIEUX DE FORMATION

Dans l'ensemble, la moitié des personnes interrogées jugent bonne la collaboration entre les trois lieux de formation. La profession de menuisier est souvent citée comme un exemple à suivre, puisque les six personnes interrogées décrivent cette collaboration comme étant bonne à très bonne. Dans les autres professions, le scepticisme est plus grand. Un quart des personnes interrogées trouvent que cette collaboration est soit suffisante, soit insuffisante.

Il ressort des déclarations des personnes interrogées, et tout spécialement des enseignants des écoles professionnelles, que le principal problème réside dans le manque de contacts et la communication déficiente entre les lieux de formation. Alors que les contacts entre les formateurs et les ensei-

treprises sont conçues «de manière artificielle» et constituent un facteur de coûts supplémentaires. Certains critiquent également la pondération du lieu de formation en entreprise. Depuis l'entrée en vigueur de la LFPr, les entreprises formatrices se voient attribuer un rôle plus important. Cette évolution a en général reçu un écho positif. Certains pensent au problème rencontré par certaines entreprises formatrices ne possédant pas l'expérience requise en matière d'évaluation (travaux pratiques individuels et absence de soutien). «Je pense que les patrons devraient disposer davantage de lignes de conduite. Pour moi, c'est le point



*Économiste, Miriam Frey travaille en tant que conseillère chez B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung dans le domaine de la formation et du social; Miriam.Frey@bss-basel.ch.*

gnants dans les écoles professionnelles sont bons, il semble qu'une coordination et qu'une communication «standardisée» fasse défaut dans la plupart des professions. Il s'en suit que certains contenus sont enseignés et évalués deux fois. Ce problème est pour l'heure tout particulièrement

**Du fait que la communication «standardisée» fait défaut dans la plupart des professions, il arrive que des contenus soient enseignés et examinés deux fois.**

frappant dans la branche du travail social. Une harmonisation déficiente a cependant aussi été constatée dans d'autres branches (informatique, gastronomie et commerce de détail). C'est ainsi qu'un formateur dans le commerce de détail a constaté que le domaine d'études du marketing était enseigné à la fois à l'école professionnelle et dans les cours interentreprises. Fait encore plus gênant, une terminologie différente était employée pour les mêmes processus, ce qui perturbe les personnes en formation. Dans le cas présent, la différence d'explication de ce «raté» est frappante. Les enseignants des écoles professionnelles ont indiqué que «les entreprises formatrices n'ont pas pris la peine de se renseigner sur la matière enseignée à l'école professionnelle» tandis que les formateurs en entreprise «se plaignent de ne pas être assez bien intégrés, de ne pratiquement pas être au courant de la matière enseignée à l'école professionnelle et demandent une amélioration de la transparence». Les protagonistes paraissent en outre peu au fait de qui doit en l'occurrence prendre l'initiative pour améliorer la situation. Plusieurs regrettent également qu'une structure de coordination et d'harmonisation du genre «table ronde» n'existe pas. Il a par ailleurs été relevé qu'une composition paritaire des commissions est très importante si l'on veut obtenir une collaboration et un équilibre entre les lieux de formation. Enfin, à titre de mesure concrète, il a été proposé que

les écoles professionnelles organisent des visites d'entreprises pour intensifier les contacts entre les écoles et les entreprises. Autre problématique spécifique à la Suisse romande cette fois: on regrette la qualité parfois déficiente des traductions en français des questions d'examen.

Même si ce genre de déclarations montre qu'il reste bien des choses à améliorer, il importe néanmoins de relever qu'il faut du temps pour que la collaboration entre les trois lieux de formation s'établisse tout bonnement (en raison notamment des nouvelles formes d'examens et de la plus grande implication des entreprises formatrices); tout processus s'accompagne durant la phase initiale d'un lot de difficultés. C'est ce qu'ont confirmé plusieurs personnes interrogées qui ont précisé que les problèmes étaient déjà en passe d'être résolus.

## **RECOMMANDATIONS ET MARCHE À SUIVRE**

Des recommandations ont été élaborées à la suite de cette enquête. Le groupe d'accompagnement composé de représentants des organes responsables de la formation professionnelle a estimé que 18 des 40 recommandations présentées dans le rapport d'enquête avaient un caractère particulièrement prioritaire. En ce qui concerne la coopération entre les trois lieux de formation et la pondération de ces trois lieux, on peut relever les deux éléments suivants:

- lieux de formation: renforcer la communication et la coordination; harmoniser les contenus de formation et d'examens; appliquer l'assurance de la qualité sur les trois lieux de formation.
- partie scolaire AFP: veiller à ce qu'elle ne dépasse pas les 30 à 40%.

Les partenaires de la formation professionnelle vont maintenant examiner ces recommandations et élaborer des mesures concrètes.